



# L'ÉGALITÉ

JOURNAL HEBDOMADAIRE

## DES ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON.

Prix de l'abonnement payable d'avance.

Saint-Pierre.	Un an . . . . .	12 fr. 00
	Six mois . . . . .	7 . 00
Outre-mer.	Un an . . . . .	15 . 00
	Six mois . . . . .	9 . 00

## ADMINISTRATION

Rue GERVAIS, en face les Bains publics

## Prix des insertions.

annonces, la ligne . . . . .	0 . 30
réclames, la ligne . . . . .	1 . 00

## CE QUE SERA NOTRE NOUVEAU COLLÈGE

Nous apprenons que l'ouverture provisoire de notre nouveau collège laïque sera le 15 courant, afin de permettre aux parents de faire inscrire leurs enfants, et à ceux-ci de faire la composition dont le résultat servira au classement suivant les aptitudes.

L'ouverture définitive aura lieu le 2 janvier.

Le classement fait ce mois permettra aux professeurs de commencer leur enseignement sitôt la rentrée de juvier sans avoir à perdre de temps.

Il n'y en a pas, en effet, à perdre pour faire atteindre à nos enfants le degré d'instruction de leurs frères de la métropole !

L'enseignement avait été jusqu'à ce jour bien négligé dans notre colonie, grâce aux professeurs que nous avions et qui, ceci soit dit à leur décharge, n'avaient pas les aptitudes et les connaissances nécessaires pour faire de bons élèves.

L'enseignement congréganiste chez nous, a toujours pêché par cette base, au moins en ce qui concerne celui de notre école communale.

Et puis, on ne saurait le nier, les congréganistes sacrifient tout à l'instruction religieuse faite avec des idées réfractaires à tout esprit de progrès.

Au lieu de restreindre cette instruction au strict nécessaire, messieurs les frères se croient forcés de raconter aux enfants, avec de trop longs détails, des histoires de miracles qui faussent leur jugement en formation.

Pourquoi donc leur dire que dans un lycée de France un professeur ayant demandé un jour à ses élèves s'ils croyaient en Dieu et obtenu de tous une réponse affirmative, leur déclara que lui n'y croisait pas et tomba sur le champ foudroyé ?

Pourquoi leur raconter des histoires de Saint-précipité au fond de la mer par les méchants et retrouvé vivant dix ans après,

au même endroit, parce que les flots s'étaient retirés petit à petit pour le laisser vivre.

Pourquoi leur parler de Saintes tuées par les païens et qui sont ressuscitées ?

Il n'est certes pas indispensable de former de telles anecdotes pour démontrer à la jeunesse l'existence de Dieu, le respect et l'obéissance qu'elle lui doit.

Aussi, comme nous l'avons dits, dans nos précédents numéros, l'instruction, telle que nous l'attendons de nos professeurs du collège, doit être considérée comme l'ouverture d'une ère nouvelle de prospérité morale pour notre colonie. Nos enfants quand ils seront hommes, n'oublieront pas dans leur reconnaissance, que nous la devons au gouvernement progressiste de notre sympathique M. Feillet, comme à la sollicitude et à l'indépendance de la majorité de notre conseil général qui n'a pas craint de fouler aux pieds les préjugés, les influences, la puissance du parti clérical.

Ne relevant que de sa conscience, elle a fait dignement son devoir et elle continuera son œuvre bienfaisante, certaine d'être appuyée en haut lieu. Elle ne tarira pas, nous en avons la conviction, à considérer que le crédit de 12,800 francs voté dans sa séance du 12 septembre dernier ne doit être guère balancé par les recettes de la rétribution collégiale.

Dans cette idée, elle augmentera, dans de très notables proportions, le nombre de bourses, si elle ne veut pas rendre complètement gratuit l'enseignement primaire supérieur de notre collège. Il y a des sacrifices qui s'imposent, et au premier rang figure ceux que tout pays civilisé et intelligent, doit à l'instruction surtout dans des moments de crise comme celui qui traverse notre colonie.

Si la prospérité aveugle les parents, leur fait préférer pour leurs enfants la profession qui rapporte, si on s'est dit longtemps à St-Pierre qu'il n'était pas nécessaire d'avoir un instruction solide pour pê-

cher de la morue, ou s'occuper d'armement, le malheur de tant de nos concitoyens doit nous ouvrir maintenant les yeux et nous faire comprendre combien il est imprudent de n'avoir qu'une corde à son arc.

Que de parents sont coupables de vouloir toujours donner à tous leurs enfants une profession semblable à la leur ! Que de villes courent à leur ruine en n'ayant comme ressources qu'une industrie !

Si par hasard cette industrie vient à chauffer, ce sera un malheur général. Nous n'en citerons, comme exemple, qu'une des grandes villes de France, Calais dont la population de 60,000 âmes s'occupe presque exclusivement de fabrication de tulle.

Depuis quelques années, un surcroît de production a forcés les fabricants à baisser leur prix, dans des conditions telles, que pour ne pas laisser se détériorer un matériel de grande valeur, ils vendent sans bénéfices quand ils peuvent ne pas essuyer des pertes.

Delà, comme conséquences forcées, la chute de cinq maison, de banque très-honorables, la faillite de nombreux industriels, la dépréciation des trois quarts du matériel et des deux tiers de certains immeubles.

Ici n'es-ce pas la même chose ? Quand la campagne de pêche est mauvaise tout le monde n'en souffre-t-il pas ?

Ce fait qui s'est malheureusement produit depuis plusieurs années a entraîné lui aussi la faillite de maisons honorables, la crainte de beaucoup d'autres !

Le remède est dans l'instruction de nos enfants. Avec elle, il pourront aller au devant de la fortune, soit ici par la création d'industries nouvelles, soit dans la métropole.

La fortune tend les bras au plus intelligents, au plus courageux, au plus adroit; le fils de l'ouvrier en perséverant peut aussi bien l'atteindre.

C'est l'instruction seul qui crée main-





tenant la différence entre les citoyens, car notre siècle ne reconnaît d'autre noblesse que celle du travail et du mérite.

Cette différence là, chacun doit pouvoir la créer à son profit et de la lutte qui s'établit entre tous, naissent : le progrès, les découvertes de la science, la civilisation, la régénération d'un pays.

Ce sont nos professeurs qui se chargent de mettre ces armes utiles dans les mains de nos élèves, qui leur donneront une instruction suffisante pour pouvoir rivaliser avec les métropolitains, pour pouvoir concourir avec eux pour obtenir l'entrée de nos écoles supérieurs qui nous donnent des médecins, des professeurs, des officiers, des ingénieurs.

Voilà pourquoi nous avons salué leur arrivée avec enthousiasme; voilà pourquoi nous les préférons aux autres et nous nous disons leurs amis.

Vieux.

Dans sa dernière réunion la Chambre de commerce a élu pour Président l'honorable M. Lebreton Pierre, armateur. C'est un choix heureux, M. Lebreton habite depuis longtemps la colonie et réunit toutes les conditions désirables pour remplir un tel mandat.

Le Trésor se refuse à acquitter la solde des fonctionnaires échue depuis le premier décembre, pour la raison que le service colonial ne lui a pas ouvert de crédit. C'est une chinoiserie de l'administration française, pourquoi ne pas ouvrir les crédits pour l'année budgétaire entière? — une dépêche a autorisé le trésor à payer hier.

Le Conseil général de la colonie se réunit cette semaine pour protester contre l'application des nouveaux tarifs douaniers. M. Salomon a provoqué dimanche soir une réunion officieuse dans laquelle, paraît-il, il a protesté énergiquement contre la création des nouveaux impôts nécessaires au fonctionnement de la douane. C'est ainsi que le secrétaire du Conseil général a manifesté la crainte de voir les dépenses augmentées d'au moins soixante-dix mille francs, il a encouragé tous ses collègues à soutenir la lutte. Ce n'est pas sans peine qu'il est arrivé à convaincre la plupart des membres de l'Assemblée, auprès desquels il fait des démarches incessantes depuis quinze jours.

Nous ne sommes pas à même de discuter ce qu'il y a de fondé dans ces protestations

puisque jusqu'à ce jour aucune discussion permettant de savoir de quoi il retourne ne s'est produite en public.

Certaines personnes ont répandu en ville le bruit que les professeurs de notre collège ne possédaient aucun grade universitaire. Nous sommes en mesure d'affirmer que ces messieurs sont arrivés avec les meilleures références du ministère de l'instruction publique.

M. Boutet a été longtemps professeur en Cochinchine et exerçait en dernier lieu les fonctions d'instituteur à Paris. Il est pourvu du brevet supérieur.

M. Soulier qui est également possesseur du brevet supérieur ainsi que du certificat d'aptitude pédagogique et du certificat d'aptitude à l'enseignement de la gymnastique a été instituteur adjoint à l'école primaire supérieure de Craponne.

M. Berriat est bachelier ès-lettres. Il était répétiteur général au lycée de Digne après avoir été dans l'enseignement primaire. Il a complété ses classes d'anglais à Londres où il est resté deux ans.

L'abondance des matières nous avait empêchés, à regrets, de publier, dans notre dernier numéro, le programme de la soirée donnée le 3 courant, par la Société musicale.

Cette vaillante Société nous a procuré un agréable divertissement.

La partie comique dont s'était chargés MM. Behacq, Deminiac et Meneglier a déridé les visages les plus sérieux.

Le choix qu'avait fait M. Deminiac nous a toutefois forcé de regretter vivement l'absence de l'élément féminin dans cette société.

Il y a de ces chansons qui sont créées exclusivement pour le beau sexe et qui perdent tout leur attrait quand elles sont interprétées par les hommes.

M. Deminiac, avec son visage jeune, fin, régulier et imberbe aurait pu au moins nous donner l'illusion nécessaire en endossant le corsage féminin qu'il portait si bien lors du dernier concert dans les noux d'auvergne.

Il eut été bien plus applaudi en chanteuse à la gorge développée par quelques pelotes de coton. Enfin ne ferait-il pas un choix aussi heureux dans un autre répertoire un peu moins... beuglant? nous le pensons; toutefois nous nous garderions bien de lui adresser le moindre reproche à ce sujet car les applaudissements que nous avons entendus nous ont prouvé qu'il plaisait au public.

A Monsieur Meneglier reviennent comme chaque fois les meilleures et distinguées félicitations.

En rappelant la façon dont il est si justement accueilli dès qu'il apparaît en

scène c'est le meilleur éloge que nous puissions faire de cet artiste amateur.

Dans la partie instrumentale, la polka des masques a été très appréciée par tous.

La petite comédie Vaudeville de Labiche a été bien interprétée par ces jeunes gens amateurs qui possédaient à fond leurs rôles et qui ont d'autant plus de mérite qu'ils n'ont que deux ou trois fois par an l'occasion de se faire entendre.

Le bal fort bien réussi était en son plein et très animé vers une heure du matin.

Rien ne manquait de tout ce qui est nécessaire pour rendre un bal attrayant: de la gaieté, de l'entrain, de l'élégance, du chic et surtout gracieuses demoiselles. C'est bien toujours à elles que revient l'honneur des fêtes. Parmi les nombreuses danseuses remarquées: charmante jeune fille, adorable blonde à robe verte à fausse jaquette bordée d'un galon d'or, autre, robe grise boutonnant dans le dos, autre, robe à sujet bleu — dame, jaquette grise, noeud rouge au chapeau, demoiselle tout en rouge avec un charmant chaperon rouge et... arrêtons-nous, il faudrait tout citer.

Les messieurs ont su montrer qu'ils étaient à la hauteur de la situation en faisant constamment tournoyer d'une façon absolument délirante tout cet adorable essaim.

Qui nous avait donc dit qu'on ne savait pas danser à St-Pierre? Erreur, polkas, schottischs, mazurkas, valses, quadrilles, lanciers, redowas, etc... toute la lyre de Terpsichore n'a point de secret pour nos jeunes gens.

Cependant une petite observation... L'art du valseur ne consiste pas uniquement à tournoyer d'une façon très rapide, ce qu'il faut surtout c'est que ce tournoiement soit bien régulier et cadencé.

En résumé, bonne soirée pour tout le monde. Les seuls qui pourront s'en plaindre, ce sont les demoiselles qui ont dû avoir mal aux mollets le dimanche matin.

Il est nuit close, les ténèbres sont obscures, la lune figure seulement sur le ciel et des rares réverbères municipaux disséminés ici et là, suivant l'habitude n'ont pas été allumés. Un promeneur silencieux traverse le cloaque immonde appelé place de la Libéralité de patauger, rentre tranquillement à son domicile, en devisant sur l'inconvénient des bourbiers, et des flaques d'eau, lorsque arrivé au bout d'un quart d'heure au milieu de la place, il entend une conversation timide puis un chuchotement étouffé. Intrigué, il se dirige à pas de loups vers l'endroit d'où semblait sortir ce bruit. Tout à coup un obstacle se présente, le promeneur s'arrête, écoute, et entend tout près de lui le chuchotement se changer en soupirs de plus en plus bruyants. N'y tenant plus, notre noctambule craque une allumette, et reconnaît le tas de bois provenant de la démolition de l'Ouvroir. A l'angle for-

mé par ce tas de bois, tableau: un couple se livrait à des exercices..., héroïques et variés sur le thème auquel nous devons le jour.

La scène se passait le deux décembre à onze heures du soir. Les acteurs étaient M. Verdur et Mademoiselle Cœur tendre, que le promeneur a parfaitement reconnus. Mais qu'ils soient sans crainte, c'est un secret qui ne se confie jamais à personne. On peut compter sur la discréetion la plus absolue.

Morale.— Nécessité d'éclairer les places et rues, et d'enlever les matériaux.

## TRIBUNE POUR TOUS

Vendredi, 25 novembre 1892.

Avec la Sainte-Catherine la neige a fait sa première apparition. Nous avons six pouces de neige fondue, d'eau glaciale dans nos rues.

Ce n'est que le commencement; cet état de choses est appelé à se renouveler souvent d'ici le printemps.

Nos édiles ne pourraient-ils pas en pareil temps faire pratiquer par quelques cantonniers un sentier au milieu de chaque rue?

Quatre ou cinq hommes munis de râcloirs en bois pourraient en quelques heures faire ce travail.

Des lors le passage dans les rues deviendrait praticable, les eaux s'écouleraient plus librement et si, comme cela se produit souvent, il venait à geler, nous aurions un chemin dur sur sol uni au lieu de creux et pics de glace qui font trébucher et glisser, brisant les bras, jambes, etc. etc.

Que d'engelures, maux de gorge, rhumes, bronchites, maladies et souffrances de toute nature peut-être même de morts prématurées seraient évitées! S'il est vrai que la caisse municipale est à sec, s'il ne lui reste plus de quoi faire face aux travaux indispensables, nous connaissons pas mal de particuliers chez qui on pourrait faire passer une liste de souscription dans ce but si humanitaire et si indispensable.

Allons monsieur le Maire, messieurs les adjoints, un bon mouvement, pitié pour vos mandants, pour les charmants petits pieds roses de nos femmes, de nos enfants, faites une bonne action et lorsque vous vous représenterez devant les électeurs pour leur demander le renouvellement de votre mandat, vous n'aurez pas à craindre qu'on vous demande ce que vous avez fait de l'argent des contribuables, vous pourrez leur répondre nous avons amélioré les rues, donné de l'éclairage aux endroits qui en manquaient, préervé la santé publique contre les attaques les rigueurs de l'hiver.

Une petite Chatte sans bottes.

A Messieurs les rédacteurs,

Je n'ai pas hésité à vous transmettre ce griffonnage de ma petite chatte chérie, d'autant plus qu'une demi-journée de travail de temps à autre m'aiderait bien à combler des *creux* et à abattre des *piques* dans plusieurs petites poitrines.

Le vieux Chat botté.

## SCEINES DE LA VIE ST-PIERRAISE. (Suite).

La maîtresse — Ma fille, ça ne peut pas durer plus longtemps. Je suis très mécontente de vous.

La bonne — De quoi Madame a-t-elle à se plaindre?

La maîtresse — De tout. Hier votre fricot avait un goût de schiste. Vous avez dû laver la vaisselle avec un linge qui avait essuyé le verre de la lampe.

La bonne — Je suis si étourdie!

La maîtresse — En outre vous avez la main leste. L'autre jour j'ai compté seize bosses de sucre dans le sucrier. Le soir il manquait six bosses.

La bonne — Est-ce possible?

La maîtresse — Enfin vous n'avez aucun souci de bienséances. Vous faites vos ablutions dans ma cuvette, vous vous peignez avec mon peigne, vous vous servez de ma poudre de riz, de ma brosse à dents, et tenez, relevez un peu votre jupe, le pantalon que vous avez sur les jambes, c'est un de mes pantalons.

La bonne — Que Madame me pardonne!.

La maîtresse — Mais tout cela ne serait rien encore. Le plus grave, c'est que vous sortez tous les soirs et que vous rentrez fort tard dans la nuit. Vous avez beau ôter vos bottines pour ne pas faire de bruit et gagner votre chambre à la sourdine. Je ne suis pas dupe de votre petit manège.

La bonne — Madame se trompe. Je revenais des commodités.

La maîtresse — Ah! Ah! les commodités! Mais j'y étais aux commodités quand je vous ai entendue rentrer à 2 heures du matin.

La bonne décontentée — Je vois qu'il est inutile de mentir à Madame. Madame sait tout.

La maîtresse avec un regard foudroyant — Vous avez des amants,

La bonne — Rien qu'un, Madame, et s'il me courtise c'est pour le bon motif.

La maîtresse — C'est vous qui le dites, mais je n'en crois rien. Si ce qu'on m'a rapporté est exact, les choses ont été fort loin, et même si loin que... (ici la bonne rougit comme une pivoine) quoi! malheureuse est-ce que vous seriez?...

La bonne fondant en larmes — Je n'ai rien vu depuis trois mois.

La maîtresse — Saleté! Et moi qui allais publier partout que vous étiez une perle!

Caribout.

Nous avons le regret d'informier une fois pour toutes nos correspondants anonymes que nous avons l'intention bien arrêtée de jeter au panier leurs articles.

Si donc il désirent les voir figurer dans nos colonnes il ne doivent pas hésiter à se faire connaître et à imiter notre « petite chatte sans bottes. »

Ils peuvent compter sur notre entière discréetion.

Quant à M. Saint-Sylvestre l'auteur des litanies à l'usage des filles qui désirent ne pas coiffer Sainte-Catherine, il aurait pu s'éviter la peine de nous écrire en arrachant la page 76 de l'almanach comique.

Nous le remercions de son désir de nous aider, mais nous ne voulons pas être traités de plagiaires et poursuivis comme contre-fauteurs ou usurpateurs de la propriété littéraire d'autrui.

VIEUX.

Monsieur,

Nouveau venu dans la colonie et ignorant les usages qui existent parmi les habitants, j'ai entendu dire que lorsqu'on occupait à domicile soit un ouvrier, soit une ouvrière, on devait lui fournir la collation. Ne voulant pas déroger aux usages, je vous prierai de me faire savoir en quoi consiste cette collation.

Merci d'avance, et agréez.,

R. La collation est de rigueur. Pour les ouvriers, elle consiste en une tranche de pain avec viande froide, beurre, un verre de vin et un morceau de fromage.

A une ouvrière on sert généralement une tasse de thé avec lait et même petit verre de rhum et tartines de pain et de beurre, viande froide, au besoin, et quelques petits gâteaux secs qu'elle grignotera suivant sa faim.

Le délégué de St-Pierre-Miquelon au Conseil supérieur des colonies s'est évanoui. Il ne paraît plus à aucune réunion; aux dîners et déjeuners très périodiques de ces Messieurs, on le cherche sans le trouver.

De mauvaises langues disent qu'il habite en ce moment, très provisoirement, pour raison de santé... morale ou autre, une grande maison qu'on rencontre quand on quitte Paris par la gare de Lyon.

Nous apprenons que la société musicale organise des concerts promenade à l'instar de ceux des folies bergères.

Ces concerts dont le premier aura lieu le 18 courant seront donnés en matinée et le dimanche à 3 heures 1/2 dans la grande salle du café du midi.

Le prix d'entrée sera uniformément fixé à 1 fr. 35.

Le public sera libre de se promener, fumer, consommer dans la salle de concert.

Nous souhaitons une complète réussite à cette société que nous félicitons de créer des distractions à notre colonie.

A fin décembre ou dans les premiers jours de janvier la société musicale offrira à ses membres honoraires une soirée qui sera au moins aussi brillante que celles qui ont été données cette année.

Nous en publierons le programme dans l'un de nos prochains numéros.

Le Cabinet français est constitué comme suit:

Président du conseil, ministre des affaires étrangères, RIBOT.  
Intérieur, LOUBET.  
Justice, BOURGEOIS.  
Instruction publique et cultes, DUPUY.  
Agriculture, DEVELEÉ.  
Commerce, SIEGFRIED.  
Guerre, FREYCINET.  
Finances, BURDEAU.  
Sous-Secrétaire d'Etat, JAMAIS.

### VIEILLE ANECDOTE

La plus ancienne imprimerie de la colonie est celle du gouvernement.

Elle a été fondée il y a une vingtaine d'années. Lors de sa création, une des premières visiteuses fut la supérieure de l'hôpital. Elle examina, suivit avec un vif intérêt, la composition d'un article et dit au typographe: « alors chaque lettre a son trou? » Celui-ci entrant dans des explications lui répondit:

Oui, ma bonne sœur, voici le trou de mon K, le trou de mon L, etc., il continua de cette façon la désignation des lettres de l'alphabet jusqu'à PR.

La brave sœur l'arrêta sur cette lettre précédente le remerciant de tout ce qu'il avait bien voulu lui faire voir.

Entendu dans une de nos écoles.

Le professeur. On ne peut additionner que des objets de même nature.

L'élève. Cependant, Monsieur, chez nous, on ajoute deux litres d'eau à un litre de lait et on obtient trois litres de lait.

Un camarade. -- Que t'es bête ce n'est plus une addition c'est un baptême.

L'Administrateur-gérant, A. Lemoine.

### Annonces

### A LOUER

Une BOULANGERIE avec ou sans matériel.

Pour traiter, S'adresser chez MM. LANDRY frères. 3—4

On demande à l'imprimerie A. Lemoine un Apprenti sachant lire et écrire correctement.

### THE MUTUAL LIFE Insurance Company of New York

RICHARD A. McCURDY, PRESIDENT.

Statement for the year ending December 31, 1891

Assets, - - - - - \$159,507,138 68

Reserve on Policies (American Table 40%) \$116,763,222 00

Reserves other than Reserve, 507,849 52

Surplus, 12,620,867 18

Receipts from all sources, 27,684,784 55

Payments to Policy-Holders, 18,755,711 69

Risks assumed and renewed, 198,470 policies, 607,171,801 69

Risks in force, 226,507 policies, amounting to 895,753,491 08

NOTE.—The above statement shows a large increase over the business of 1890 in amount at risk, new business assumed, payments to policy-holders, receipts, assets and surplus; and includes as risks assumed only the number and amount of policies actually issued and paid for in the accounts of the year.

THE ASSETS ARE INVESTED AS FOLLOWS:

Real Estate and Bond & Mortgages

Loans, 531,340,149 43

United States Bonds and other Securities, 57,651,455 78

Loans on Collateral Securities, 10,228,962 60

Cash in Banks and Trust Companies at interest, 5,070,158 02

Interest accrued, Premiums Deferred, etc., 5,206,085 49

\$159,507,138 68

I have carefully examined the foregoing statement and find the same to be correct.

A. N. WATERHOUSE, Auditor.

From the Surplus a dividend will be apportioned as usual.

REPORT OF THE EXAMINING COMMITTEE.  
Office of The Mutual Life Insurance Company of New York.

January 25, 1892.

At a meeting of the Board of Trustees of this Company, held on the 23d day of December, ultimo, the undersigned were appointed a Committee to examine the annual statement for the year ending December 31, 1891, and to verify the same by comparison with the assets of the Company.

The Committee have carefully performed the duty assigned to them, and hereby certify that the statement is in all particulars correct, and that the assets specified therein are in possession of the Company.

In making this certificate the Committee bear testimony to the high character of the investments of the Company and express their approbation of the system, order, and accuracy with which the accounts and vouchers have been kept, and the business in general is transacted.

H. C. VON POST, ROBERT SEWELL,  
GEORGE BLISS, J. H. HERRICK,  
JULIEN T. DAVIS, D. C. RORRICK,  
EMORY MCCLINTOCK, Jas. C. HOLDEN.

ROBERT A. GRANNISS, VICE-PRESIDENT.

WALTER R. GILLETTE, General Manager,  
FREDERIC CROMWELL, Treasurer,  
EMORY MCCLINTOCK, Actuary.

LEGASSE Louis, agent à Saint-Pierre et Miquelon.

Etude de M<sup>e</sup> Eugène SALOMON, agréé, sise à St-Pierre, rue de Sèze.

DE PAR LE PEUPLE LA LOI ET JUSTICE.

### VENTE DE GOÉLETTE

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra qu'à la requête de M<sup>r</sup> François Le Buf, négociant, à St-Pierre, faisant élection de domicile chez M<sup>e</sup> Salomon, agréé.

En vertu d'un jugement du Tribunal de première instance de la colonie du 30 septembre dernier rendu contre les sieurs Clément frères, armateurs, demeurant à Baie du Nord (TERRE-NEUVE) et faute par eux de payer la somme de 1,214 fr. 05 c. par eux dûe, avec intérêts et frais aux termes du jugement sus daté.

Il sera procédé le lundi 12 décembre 1892, à 2 heures du soir, à l'audience des criées de ce tribunal, séant au palais de justice à Saint-Pierre, à la troisième réception d'enchères pour parvenir à la vente de la goélette *Lizzy L*, de construction étrangère, jaugeant environ 17 tonneaux actuellement dans le barachois de Saint-Pierre, avec ses et agrès apparaux, saisis suivant procès-verbal de Héguy, huissier à Saint-Pierre, en date du 30 septembre dernier, sur le cahier des charges dressé par l'agréé soussigné et déposé au greffe des tribunaux de la colonie.

Troisième mise à prix trois cent soixante-seize francs, ci . . . . . 375 fr. 00  
Saint-Pierre, le 6 décembre 1892.

L'Agréé poursuivant,  
E. SALOMON.

### Service postal.

#### De Saint-Pierre-Miquelon en Europe

De ST-PIERRE, dimanche	Arrivée à PARIS lundi
30 octobre	13 novembre
13 novembre	27 novembre
27 novembre	11 décembre
11 décembre	25 décembre
25 décembre	8 janvier 1893

#### D'Europe à Saint-Pierre-Miquelon

De PARIS vendredi	Arrivée à ST-PIERRE vend.
28 octobre	11 novembre
11 novembre	25 novembre
25 novembre	9 décembre
9 décembre	23 décembre
23 décembre	6 janvier 1893

Nota : Du premier jusqu'au 3 décembre le vapeur "Saint-Pierre" partira d'Halifax le vendredi de chaque semaine d'arrivée du courrier à Saint-Pierre et de la Baie de Plaisance le samedi de chaque semaine de départ du courrier de Saint-Pierre.

Les passagers venant d'Europe par la voie anglaise peuvent à leur choix prendre le "Saint-Pierre" à la Baie de Plaisance où il se rendront de Saint-Jean par chemin de fer ou à Halifax, mais le trajet par la baie de Plaisance est moins long ; il fait économiser trois à quatre jours de mer.

# Supplément de l'ÉGALITÉ du 8 Décembre 1892.

Etude de M<sup>e</sup> Eugène SALOMON, notaire, sise à  
Saint-Pierre, rue de Sèze.

## VENTE

### SUR LICITATION

L'an 1892, le mercredi vingt-huit décembre, à deux heures du soir en l'étude du notaire soussigné, en vertu d'un jugement rendu par le tribunal de première instance de la colonie, le cinq décembre courant.

A la requête de :

1<sup>o</sup> Monsieur François Leguen, marin-pêcheur, demeurant à St-Pierre.

2<sup>o</sup> Mademoiselle Rosalie Seguen, céfitaire, demeurant à Saint-Pierre.

En présence de :

Monsieur Auguste Norgeot, propriétaire, demeurant à Saint-Pierre.

Le dit pris en sa qualité de subrogé-tuteur, tuteur ad-hoc des mineurs François, Jean Louis, Marie, Elisabeth et Alexandre Leguen issus du mariage du sieur François Leguen avec feue dame Annie Fitzgerald, son épouse.

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques à l'extinction des feux au plus offrant et dernier enchérisseur d'un immeuble sis Saint-Pierre, dont la désignation suit.

#### DESIGNATION

Une maison avec terrain et dépendances, le tout sis à Saint-Pierre, rue Colbert, borné dans son ensemble, au nord par Haupais, au sud par la rue Colbert, à l'est par la propriété Jean Allain ou ayant cause et à l'ouest par les héritiers Jean-Pierre Arnau.

Mise à prix fixée par jugement du tribunal deux mille francs, ci. 2000 fr. 00

Le cahier des charges dressé pour parvenir à cette vente est déposé en l'étude du notaire soussigné où toute personne peut en prendre connaissance avant l'adjudication.

Fait à St-Pierre, le 6 décembre 1892.

Le Notaire,

E. SALOMON.

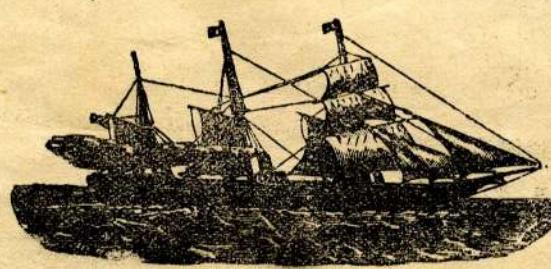
Etude de M<sup>e</sup> Eugène SALOMON, notaire, sise à St-Pierre, rue de Sèze.

## VENTE

### SUR LICITATION

#### ET PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

L'an 1892, le mercredi 28 décembre, à 2 heures du soir, en l'étude du notaire soussigné;



En vertu d'un jugement rendu par le Tribunal Civil de 1<sup>re</sup> Instance de la colonie le 21 novembre dernier.

A la requête de :

Monsieur François Le Buf, négociant-armateur, demeurant à St-Pierre le dit pris en sa qualité de créancier du sieur Gabriel Louis Coypel, ci-après nommé.

En présence de :

1<sup>o</sup> Madame Marie Adèle Patin, propriétaire, veuve du sieur Louis Coypel, demeurant à l'Île-aux-Chiens;

2<sup>o</sup> Monsieur Gabriel-Louis Coypel, marin-pêcheur, demeurant à l'Île-aux-Chiens.

Il sera procédé à la vente et adjudication aux enchères publiques, à l'extinction des feux au plus offrant et dernier enchérisseur, d'une propriété en deux lots, sis à l'Île-aux-Chiens, et dont la désignation suit:

#### DESIGNATION.

##### Premier Lot:

Une propriété sise à l'Île-aux-Chiens, consistant en grèves, maisons, cabanes et échoueries, le tout borné au nord par la rade, au sud par le numéro deux, à l'est par Lemoine et à l'ouest par les héritiers Jean Cerisier, ou ayant cause.

Mise à prix fixée par le Tribunal quinze-cents francs ci. 1500 fr. 00

##### Deuxième Lot:

Une propriété, sise à l'Île-aux-Chiens, consistant en grèves, maison et dépendances, le tout borné dans son ensemble au nord par le lot numéro 1, au sud par la propriété Jean Cerisier ou ayant cause étant expliqué que la grève mesure 14<sup>m</sup> 75 du nord-ouest au sud-ouest, entre celle du lot numéro 1 et Jules Cerisier.

Mise à prix fixée par le Tribunal sept-cents francs ci. 799 fr. 88

Le cahier des charges dressé pour parvenir à cette vente est déposé en l'étude du notaire soussigné ou toute personne peut en prendre connaissance avant l'adjudication.

Fait à Saint-Pierre, le 5 décembre 1892.

Le Notaire,  
E. SALOMON.

Etude de M<sup>e</sup> Eugène SALOMON, notaire, sise à St-Pierre rue de Sèze.

## VENTE

### SUR LICITATION.

#### ET PAR AUTORITÉ DE JUSTICE

L'an 1892, le mercredi 28 décembre à 2 heures du soir, en l'étude du notaire soussigné.

En vertu d'un jugement rendu par le Tribunal civil de 1<sup>re</sup> Instance de la co-

## COMPAGNIE FRANÇAISE DE NAVIGATION A VAPEUR

## AVIS

Le vapeur français de 4000 tonneaux BURGUNDIA, partira de Saint-Malo pour Saint-Pierre-Miquelon vers le 20 mars 1893.

Les prix de passages sont fixés à 80 francs 3<sup>eme</sup> classe. — 150 francs 2<sup>eme</sup> classe. — 400 francs 1<sup>re</sup> classe.

S'adresser pour s'inscrire à

MM. A. Grezet et H. Guérin à St-Pierre. — J. Level à St-Malo. — A. Hervé, à Briac et Cyp. Fabre à Marseille.